DECISION Nº 23/2023

Objet: Fixation des tarifs cantine et garderie ALP

Monsieur Hussam AL MALLAK, Maire de la commune de Vailhauquès,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22 N°2,

Vu la délibération en date du 10/07/2020 par laquelle le conseil municipal délègue au maire ses attributions fixer dans les limites d'un montant de 3 000 ϵ , les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

DECIDE

A compter du 04/09 2023, les tarifs de la cantine, garderie-ALP sont les suivants :

	QF de 0	QF de 501 à	QF de 1 001 à	QF de 1 501	QF de 2 001	QF au-delà
	à 500	1 000	1 500	à 2 000	à 2 500	de 2 501
ALP Matin	0,50 €	0,65 €	0,80 €	0,95 €	1,10 €	1,25 €
ALP Midi	0,50 €	0,65 €	0,80 €	0,95 €	1,10 €	1,25 €
Repas	3,18 €	3,18 €	3,18 €	3,18 €	3,18 €	3,18 €
Repas majoré	7,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €
ALP Soir	0,50 €	0,65 €	0,80 €	0,95 €	1,10€	1,25 €

L'ALP du Midi est indissociable de la restauration.

Pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé, seul le tarif ALP sera appliqué.

Repas adulte: 4,22 €

H

m

101

100

100

m

N 10

m w

III III

10

I

m

538 133

S S

回回

83

 Repas adulte majoré: 7,00 €

Les autres tarifs sont inchangés :

Etudes surveillées 1,20 €

Pénalité de 10 € en cas de retard de paiement de la facture

Il sera rendu compte au conseil municipal, à sa plus prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Vailhauquès, le 29/08/2023 Le Maire, H. AL MALLAK

Le Maire:

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision;

- Informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Publié sur le site internet de la commune le : 05/09/23 Déposé en préfecture le : Le Maire.